



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

**Inspection
Information-Orientation**

Guide de l'orientation et de l'affectation en Indre-et-Loire Rentrée 2026

DSDEN 37
25 rue la Milletière
37072 Tours
Tél. : 02 47 60 77 60

Mise à jour au 18/03/2026

Complément des notices techniques académiques (DRAIO – 2026)

- Mise en œuvre de l'affectation « après la 3^e »
- Mise en œuvre de l'affectation « après la 2^{de} »

SOMMAIRE

Contacts utiles.....	3
Calendrier des procédures d'orientation et d'affectation 2026 - Post-3 ^{ème}	4
Les Commissions Publics Particuliers - CPP	5
Dispositifs sportifs scolaires en collèges et en lycées.....	7
Sections Sportives Scolaires	8
Sport-Etudes	9
L'affectation en 2de GT	10
Annexes	11

Contacts utiles

Délégation de Région Académique pour l'Information et de l'Orientation (DRAIO) :

Post 3^e et Post 2nd : ce.saio@ac-orleans-tours.fr

Téléphone 02.38.79.42.43

Inspection Information et orientation en Indre et Loire

Inspectrice de l'Éducation Nationale Information et Orientation

Anne-Virginie BROTONS – 06 10 79 30 98 - ce.iio37@ac-orleans-tours.fr

Adjointe de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale Information et Orientation

Sylvie CORTES – 06 29 90 00 31 - ce.iio37@ac-orleans-tours.fr

Assistante de direction de l'IEN.IO

Aurélié BOULAIRE - 02 47 60 77 51 - ce.iio37@ac-orleans-tours.fr

Division des élèves – divel37@ac-orleans-tours.fr

Cheffe de la division des élèves

Quentin LAYEC - 02 47 60 77 52 - divel370@ac-orleans-tours.fr

Affectation Secteur 1

Séverine MONTERIEUX - 02 47 60 77 87 - divel371@ac-orleans-tours.fr

Affectation Secteur 2

Anaïs HAULBERT - 02 47 60 77 48 - divel374@ac-orleans-tours.fr

Affectation Secteur 3

Sylvie GIRAULT - 02 47 60 77 54 - divel373@ac-orleans-tours.fr

Service de l'école inclusive

Inspectrice de l'Éducation nationale – IEN-ASH

Sylvie DELAFONT - 02 47 60 77 10 – ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr

CIO d'Indre et Loire

CIO de Tours et JLT – 4 avenue Victor Hugo – 37300 Joué-Lès-Tours – 02 38 83 49 41

– ce.ciojoue@ac-orleans-tours.fr

CIO de Loches - Rue Paul Delvaux – 37600 Loches – 02 38 83 49 43

– ce.cioloches@ac-orleans-tours.fr

CIO de Chinon – 14 rue P. Huet et à partir de mai au 1bis rue Ronsard – 37500 Chinon – 02 38 83 49 71

– ce.ciochinon@ac-orleans-tours.fr

CIO d'Amboise – Rue du Clos des Gardes – 37400 Amboise – 02 38 83 49 15

– ce.cioamboise@ac-orleans-tours.fr

Calendrier des procédures d'orientation et d'affectation 2026 - Post-3^{ème}

	SAISIE DES VŒUX et DATE DE RETOUR des dossiers et/ou des fichiers .xls	DATE ET LIEU des commissions	TRANSMISSION des résultats
APPEL fin de 2 ^{de} et 1 ^{re}	Envoi des bordereaux à la DSDEN-Divel Date à préciser	Mardi 16 juin – 13h30 Lieu à préciser	Mercredi 17 juin
Assouplissement de la carte scolaire entrée 2^{de} GT	Dossier papier pour le vendredi 22 mai au collège d'origine. Remontée pour le Vendredi 29 mai à la DSDEN-Divel étab en fichier .xls + dossiers papiers		
Formation à modalités particulières d'admission	Voir la notice académique Remontée des tableaux à la DSDEN-Divel étab pour le vendredi 29 mai		
CPP Commissions publics particuliers	Remontée des tableaux CPP à la DSDEN-IIO pour le vendredi 27 mai	Mardi 2 juin et mercredi 3 juin en DSDEN Voir page CPP	
Commission passerelles, changements de spécialité	Saisie Appli Passerelles Du 4 mai au 29 mai	Lundi 8 juin – 14 h DSDEN – Salle Veil	
Affectation CAP 2 ^{de} Pro BMA 2 ^{de} GT 1 ^{re} Techno 1 ^{re} Pro	<u>Saisie familles</u> du 4 mai au 26 mai <u>Saisie établissements</u> du 4 mai au 11 juin (14h) + Saisie de vœux supp pour élèves 3 ^{ème} non assurés d'une affectation en voie pro / techno Du 17 juin au 22 juin (12h)	Entrée voie pro Mercredi 24 juin - 9h Lycée Vaucanson Entrée voie techno Mercredi 24 juin - 14h Lycée Vaucanson	Mise à disposition de l'affectation aux établissements : Lundi 29 juin Mise à disposition de l'affectation aux familles : Mardi 30 juin (15h) (Service en ligne)
Affectation 1^{re} Générale et Spécialités non proposées	Transmission du fichier.xls à la DSDEN-Divel Mercredi 3 juin	Mercredi 24 juin - 16h Lycée Vaucanson	Vendredi 26 juin Par DSDEN-Divel
Affectation Terminale G/T Terminale pro	Transmission du fichier.xls + dossiers papiers à la DSDEN-Divel Lundi 22 juin	Vendredi 10 juillet – 14h DSDEN – Salle Veil	Lundi 13 juillet Par DSDEN-Divel

Les Commissions Publics Particuliers - CPP

➤ *Circulaire académique 2026 relative au retour en formation initiale.*

Toute saisie de la commission publics particuliers (CPP) doit être dûment justifiée. Elle ne concerne que les situations qui nécessitent une attention particulière au regard d'une problématique d'orientation et d'affectation.

Le travail de la commission publics particuliers et de ses sous-commissions vise à étudier les vœux des élèves dont la situation restreint considérablement les choix d'orientation.

Ces situations complexes nécessitent un travail d'accompagnement spécifique tout au long de l'année par les professionnels dédiés dans une logique de regards croisés.

Aussi, il est conseillé de tenir une réunion spécifique orientation (GPDS, commission de suivi...) en mars/avril avec les personnels ressources ou référentes de votre établissement avec l'expertise du Psy-EN en matière d'orientation.

➤ L'existence d'une pathologie, d'un trouble, de même que la reconnaissance d'une situation de handicap, ne donne pas automatiquement lieu à une bonification. Une bonification est octroyée par la CPP, uniquement si la situation restreint considérablement les choix d'orientation. Elle viendra s'ajouter au barème Affelnet comptant pour l'affectation et ne garantit pas l'affectation demandée.

➤ Les élèves en situation de handicap ou de maladie qui postulent pour une entrée en 2^{de} GT hors de leur lycée de secteur, multi-secteurs ou secteur élargi effectuent une demande d'assouplissement de carte scolaire.

➤ Seuls les vœux saisis dans Affelnet-lycée peuvent faire l'objet d'une bonification. Les bonifications peuvent s'appliquer à l'ensemble des vœux d'un élève ou à certains de ses vœux.

➤ Les dossiers pour des formations hors département doivent être adressés aux DSDEN d'accueil dans le respect du calendrier du département concerné.

Modalités, composition des CPP et dates :

La préparation des commissions CPP est réalisée au sein de **chaque service concerné (CT-Médecin – DCIO – Coordo MLDS – IEN-ASH)** lequel s'appuie sur ses relais fonctionnels habituels qui feront remonter les fiches CCP+ tableaux au plus tard **le mardi 26 mai 2026**.

➔ Les tableaux récapitulatifs en fichier excel devront être adressés à l'IEN-IO au plus tard pour le **vendredi 29 mai 2026 – 12h à**

ce.iio37@ac-orleans-tours.fr

Les commissions Publics particuliers se déroulent entre le **2 et le 3 juin 2026** en présence de l'IEN-IO ou de ses représentants (Adj-IIO, DCIO ou Psy-EN) selon les modalités spécifiques ci-dessous :

Modalités particulières selon les publics :

Publics concernés	Modalités spécifiques à chaque service	Composition de la CPP	Date 2026
<p>EANA</p> <p>Elèves EANA</p> <p>Scolarisés en UPE2A ou non</p>	<p>L'établissement d'origine transmet aux coordonnateurs UPE2A ou aux PP (élèves EANA hors dispositifs) l'ANNEXE 5 - CPP-EANA.</p> <p>Ils instruisent ces fiches et récapitulent les situations dans le tableau excel CPP-EANA.</p> <p>⇒ Transmission du tableau excel CPP-EANA + les fiches Annexe 5 au CIO de Tours-JLT pour le mardi 26 mai (mentionner le nom de l'établissement d'origine dans le document). ce.ciojoue@ac-orleans-tours.fr .</p>	<p>IEN-IO ou Adj IEN-IO DCIO Coordo UPE2A 1 chef d'étab Psy-EN</p>	<p>Mercredi 3 juin – 9h Salle Veil</p>
<p>FRAGILITE</p> <p>Elèves en grande fragilité</p>	<p>Les Psy-EN instruisent les fiches ANNEXE 6 – CPP FRAGILITE après concertation avec le chef d'établissement.</p> <p>⇒ Transmission des fiches ANNEXE 6 au CIO de JLT pour le mardi 26 mai au plus tard. ce.ciojoue@ac-orleans-tours.fr</p> <p>Saisie du tableau récapitulatif CPP – FRAGILITE par le CIO.</p>	<p>IEN-IO ou Adj IEN-IO DCIO</p>	<p>Mercredi 3 juin – 14h</p>
<p>HANDICAP</p> <p>Les élèves en situation de handicap et élèves relevant d'ULIS</p>	<p>L'établissement d'origine transmet aux enseignants référents, l'ANNEXE 7 - CPP-HANDICAP ainsi que tous les éléments éclairant la situation de l'élève.</p> <p>Les enseignants référents instruisent ces fiches et récapitulent les situations dans le tableau excel CPP-Handicap.</p> <p>⇒ Transmission du tableau + les fiches Annexe 7 par les ERSEH à l'IEN-ASH pour le mardi 26 mai.</p> <p>ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>IEN-IO ou Adj IEN-IO DCIO IEN-ASH</p>	<p>Mardi 2 juin – 14h</p>
<p>MEDICAL</p> <p>Elèves ayant une situation médicale ayant un impact sur l'affectation</p>	<p>L'établissement d'origine transmet l'ANNEXE 8 avec les pièces justificatives éclairant la situation de l'élève (PAI, bilans, certificats médicaux...) sous pli confidentiel et par voie postale aux médecins scolaires au CMS - 3 rue Saint Exupéry 37100 TOURS.</p> <p>Le CMS adresse les dossiers à la CT-Médecin de la DSDEN pour le mardi 26 mai au plus tard.</p>	<p>IEN-IO ou Adj IEN-IO DCIO CT-Médecin</p>	<p>Mardi 2 juin – 9h</p>
<p>MLDS</p> <p>Elèves relevant de la MLDS</p>	<p>Les coordonnateurs DPR renseignent le tableau excel CPP-MLDS <u>avec toutes les situations.</u></p> <p>Ils instruisent les fiches ANNEXE 9 – CPP-MLDS uniquement pour les situations à examiner en CPP (vœux affelnet).</p> <p>⇒ Transmission du tableau + les fiches Annexe 9 par chaque coordonnateur DPR à la coordonnatrice MLDS pour le mardi 26 mai. dominique.jacquot@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>IEN-IO ou Adj IEN-IO DCIO Coordonnatrice dép MLDS</p>	<p>Mardi 2 juin – 14h</p>
<p>RETOUR FORMATION INITIALE</p> <p>Candidats RFI</p>	<p>Voir circulaire académique RFI.</p> <p>Les dossiers sont instruits en CIO avec avis des DCIO.</p> <p>Ce.ciojoue@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>IEN-IO ou Adj IEN-IO DCIO</p>	<p>Mardi 2 juin – 14h</p>

Dispositifs sportifs scolaires en collèges et en lycées

- Circulaire du 15-12-2023- NOR : MENE2334358. BO 48 21/12/2023
- Instruction Inter ministérielle N° DS/DS2/2020/199

La Section Sportive Scolaire (SSS) :

La Section Sportive Scolaire (SSS) est un dispositif sportif qui met en œuvre la politique de l'établissement. Elle s'adresse à des jeunes de l'établissement dans l'optique de développer un projet d'éducation par le sport. Ces structures s'appuient le plus souvent sur un partenaire sportif.

S'adressant aux élèves du secteur de l'établissement, la SSS n'ouvre pas droit à des dérogations, l'élève peut toutefois réaliser une demande d'assouplissement de la carte scolaire sur le motif : « parcours scolaire particulier » si l'établissement concerné n'est pas celui de secteur.

Dans ce cas, la famille complète une demande de dérogation pour le collège ou d'assouplissement de la carte scolaire pour l'entrée au lycée.

Le Sport-Etude

Le Sport-Étude s'adresse aux élèves qui ont les aptitudes et le souhait d'intégrer les programmes d'excellence et d'accession au haut niveau. **Quatre catégories sont identifiées :**

Catégorie 1 : Les SHN sont dans les établissements en partenariat avec des ligues sportives. L'élève Sportif de Haut Niveau (SHN) est soit :

- Un sportif inscrit sur liste ministérielle
- Un sportif inscrit dans les collectifs nationaux
- Un sportif d'une structure d'entraînement inscrit dans le PPF d'une fédération
- Un sportif de centre de formation d'un club professionnel sous contrat de travail
- Un juge, arbitre ou entraîneur de haut niveau

Catégorie 2 : Élèves d'une structure PPF (Projet Performance Fédéral)

Catégorie 3 : Élèves d'une liste territoriale de hauts potentiels validée par la DTN des fédérations concernées (Direction Technique Nationale)

Catégorie 4 : Élèves avec un bon niveau (si places vacantes)

Il peut cependant y avoir des SHN dits isolés, c'est-à-dire sans structure associée. Le sport-étude existe sous format aménagement individuel et un jeune de catégorie 3, souvent dans un sport peu structuré, peut demander à intégrer un établissement sur le motif aménagement sport-étude.

Les Centres de formation sont des structures dans les clubs souvent professionnels. Un élève de centre de formation avec une convention est considéré comme SHN. S'il n'est pas SHN, il peut être catégorisé en 3 dans le cadre du sport-étude.

Pour SHN (catégorie 1 et 2), il n'est pas utile de faire une demande de dérogation ou d'ACS ; les candidats admis lors des sélections sont automatiquement affectés dans l'établissement concerné, sur le vœu générique (pas de priorité sur les vœux contingentés).

Les autres catégories doivent faire une demande de dérogation. L'affectation se fait sur places vacantes.

➔ **Les établissements adresseront la liste des candidats retenus et non retenus lors des séances de sélection à la DSDEN-Divel (à l'attention de la gestionnaire établissement) (selon modèle Divel au format excel et par spécialité sportive) au plus tard pour le mercredi 27 mai 2026 - 12h.**

Une commission académique se tiendra début juin 2026 pour statuer sur les différentes catégories.

Collèges	Disciplines
Avoine - Becquerel	Basket-ball mixte
	Football garçons
	Judo mixte
	Tennis de table mixte
	Tennis mixte
Chinon - Jean Zay	Rugby mixte
	Sport partagé
Réseau Le Grand Pressigny / PreUILly-sur-Claise	Football mixte
	Judo mixte
JLT - Vallée Violette	Gymnastique filles
Loches - G. Besse	Football mixte
Richelieu - Le Puits de la Roche	Football mixte
Savigné sur Lathan - Bernard de Fontenelle	Cross-training
Tours - La Bruyère	Athlétisme mixte
	Handball mixte
Tours - Michelet	Hockey sur glace
Tours – Montaigne	Badminton mixte
Tours - Ronsard	Rugby
Tours - Lamartine	Football garçons
Tours - Corneille	Football mixte
Tours - Rameau	Handball filles

Lycées	Disciplines
Chinon - Rabelais	Rugby mixte
Tours - Grandmont	Volley-ball garçons
Château-Renault - Beauregard	Badminton
	Football garçons

Collèges	Disciplines
Collège Becquerel - Avoine	Gymnastique filles
Tours - Michelet	Volley-ball mixte
	Natation
Collège Corneille - Tours	Judo
	Tennis
	Football
	Basket
	Pôle Espoir Tennis de table
Lycée Vaucanson - Tours	Rugby
Lycée Grandmont - Tours	Football féminin
	Judo
	Tennis de table
	Canoé-Kayak

L'affectation en 2^{de} GT

- *Circulaire académique relative à la sectorisation 2026.*
- **Sectorisation des lycées d'Indre-et-Loire 2026 (ANNEXE 11)**
- **Sectorisation élargie des enseignements optionnels des lycées 2026 (ANNEXE 12)**

L'affectation sur le secteur

L'affectation dans le lycée de secteur dit « historique » est déterminée en fonction du domicile de la famille. La sectorisation du département d'Indre-et-Loire est disponible sur le site de la DSDEN à l'adresse : <https://www.ac-orleans-tours.fr/inscriptions-dans-l-indre-et-loire-122306>

L'affectation multi-secteur pour l'Indre et Loire :

- Lycées Balzac, Paul-Louis Courier et Descartes
- Lycées Choiseul et Vaucanson
- Lycées Jean Monnet et Grandmont

Les familles doivent **OBLIGATOIREMENT** se positionner sur l'ensemble des établissements du multi-secteur par ordre préférentiel.

Si les vœux correspondants au lycée de secteur ou aux lycées de multi-secteur ne sont pas saisis et si l'affectation n'est pas assurée sur les vœux saisis, ils seront ajoutés dans un ordre aléatoire par la DSDEN en dernier vœu dans la limite des 10 vœux.

Cas particulier : Les élèves des communes des secteurs des collèges de Neuvy-le-Roi et Neuillé-Pont-Pierre ont le choix entre le lycée Descartes et/ou le lycée Choiseul.

L'affectation sur le secteur élargi

Les secteurs élargis sont déterminés par département (voir **ANNEXE 12**) dans les situations mentionnées dans la circulaire académique.

En l'Indre et Loire :

- L'enseignement création et culture design préparant au Bac STDAA : Lycée Choiseul
- L'enseignement optionnel technologique (Biotechnologie et sciences et laboratoire) préparant au Bac STL : Lycée Grandmont.
- La continuité pédagogique de la LVB : LVB Arabe au lycée Balzac, LVB Russe au lycée Descartes, LVB Chinois aux lycées Jean Monnet ou Vaucanson selon secteur

Cas de réorientation de 2^{de} Pro vers la 2^{de} GT :

- Vérifier si la décision d'orientation de fin de 3^e accordait un passage en 2^{de} GT. Faute de cet décision, le lycée professionnel ne peut procéder à la saisie des vœux en 2^{de} GT.
- Saisir les vœux dans Affelnet-lycée avec les notes de l'année en cours.

Annexes

**Commission Public Particulier - EANA
Rentrée 2026**

► Retour des dossiers papier par le collège d'origine + saisie dans tableau de synthèse au CIO
ce.ciojoue@ac-orleans-tours.fr pour le **mardi 26 mai 2026** au plus tard

Élève	
NOM :	Né.e le :
Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
<u>Etablissement :</u> <u>Date d'arrivée sur le dispositif :</u> <u>Niveau de classe fréquentée en 2025/2026 :</u> <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} Collège <input type="checkbox"/> LEGT (préciser le niveau) <input type="checkbox"/> LP	<u>Dispositif suivi en 2025/2026 :</u> <input type="checkbox"/> UPE2A NSA <input type="checkbox"/> UPE2A FLS <input type="checkbox"/> Sans dispositif (mais préconisation UPE2A) <input type="checkbox"/> Allophone 2 ^{ème} année (N+1) <input type="checkbox"/> Autres

N°du voeu	Spécialité - filière	Etablissement	Avis de la commission
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			

Avis du coordonnateur/de la coordinatrice UPE2A ou professeur.e principal.e

(Capacités scolaires, motivation, stages...)

Nom, Prénom :

Signature

Avis du/de la psychologue de l'Éducation nationale

(Elaboration du projet, entretiens, motivation, pertinence des choix...)

Nom, Prénom :

Très favorable Favorable Réserve

Signature

Avis du chef d'établissement

Très favorable Favorable Réserve

Date et signature :

**Commission Public Particulier – FRAGILITE
Rentrée 2026**

► Retour des dossiers papiers + saisie dans tableau récapitulatif par l'établissement d'origine au CIO
ce.ciojoue@ac-orleans-tours.fr pour le **mardi 26 mai 2026** au plus tard

Élève	
NOM :	Né.e le :
Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
<u>Etablissement :</u> <u>Niveau de classe fréquentée en 2025/2026 :</u> <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} Collège <input type="checkbox"/> LEGT (préciser le niveau) <input type="checkbox"/> LP.....	<u>Adresse :</u>

N°du vœu	Spécialité - filière	Etablissement	Avis de la commission
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			

Avis du/de la psychologue de l'Éducation nationale
(Elaboration du projet, entretiens, motivation, pertinence des choix...)

Nom, Prénom :

Signature

Avis du chef d'établissement

Très favorable Favorable Réserve

Date et signature :

**Commission Public Particulier – HANDICAP
Rentrée 2026**

► A renseigner **par l'établissement d'origine**, pour envoi au service de l'école inclusive, accompagnés de tous les éléments éclairants la situation de l'élève (PPS, bilans...) pour le **mardi 26 mai 2026** au plus tard.

ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr

ÉLÈVE

NOM : Prénom : Sexe : F M

Date de naissance :

Adresse :

Etablissement actuel :

Classe suivie en 2025/2026 :

3^e sans dispositif ULIS

3^e avec dispositif ULIS

Vœu n°	Filières	Établissement demandé	AVIS de la commission
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

**Commission Public Particulier – MEDICAL
Rentrée 2026**

- ▶ Situations médicales (maladie et handicap ayant des répercussions médicales)
- ▶ L'établissement doit adresser la fiche CPP + les pièces justificatives sous pli confidentiel et par voie postale aux médecins scolaires au CMS - 3 rue Saint Exupéry - 37100 TOURS
- ▶ A transmettre à la CT-Médecin de la DSDEN pour **le 26 mai 2026** au plus tard.

ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : F M

NOM, prénoms des parents :

Adresse :
.....

Mail :

Téléphone :

Etablissement scolaire actuel :

Classe :

A compléter par l'établissement avant envoi aux médecins scolaires

Vœu n°	Filières	Établissement demandé	Réservé Avis médical
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

**Commission Public Particulier – MLDS
Rentrée 2026**

► Retour des dossiers papier + saisie dans tableau de synthèse par le/la coordo DPR à la coordonnatrice MLDS dominique.jacquot@ac-orleans-tours.fr pour le **mardi 26 mai 2026** au plus tard

Élève	
NOM :	Né.e le :
Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
<u>Etablissement</u> :	<u>Adresse de l'élève</u> :

→ Remplir le tableau ci-dessous ou joindre la fiche Affelnet de saisie des vœux.

N°du vœu	Spécialité – filière (facultatif si fiche jointe)	Etablissement	Avis de la commission
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			

Avis du/de la coordinateur/coordinatrice du DPR
(Elaboration du projet, entretiens, motivation, pertinence des choix...)

Nom, Prénom :

Signature

Avis du chef d'établissement

Très favorable Favorable Réserve

Date et signature :

Sectorisation LEGT – Rentrée 2026

Par commodité, les collèges sont listés mais la sectorisation en LEGT est en fonction de l'adresse du domicile de l'élève.

Collège de secteur	Lycée de secteur « historique »	Lycées multi-secteurs
AMBOISE Choiseul	Lycée L. de Vinci - Amboise	
AMBOISE Malraux		
BLÉRÉ Le Réflecteur		
CHÂTEAU RENAULT Bauchant **		
MONTLOUIS Rebut		
AVOINE Becquerel	LPO F. Rabelais - Chinon	
AZAY le RIDEAU Balzac		
BOURGUEIL Ronsard		
CHINON Jean Zay		
L'ÎLE BOUCHARD Duchesne		
LANGAIS Champ de la Motte ***		
NOUÂTRE Baudry		
RICHELIEU Puits de la Roche		
Ste MAURE de TOURAINE Freinet		
CORMERY Alcuin		
DESCARTES Jahan		
LE GRAND PRESSIGNY Léger		
LIGUEIL Genevoix		
LOCHES Besse		
MONTRÉSOR Lévêque		
PREUILLY Defferre		
FONDETTES Jean Roux	Lycée Balzac	Lycée Paul-Louis Courier
TOURS Ferry		Lycée Descartes
TOURS Lamartine		
TOURS Rabelais		
LUYNES Aubrac	Lycée Paul-Louis Courier	Lycée Balzac Lycée Descartes
ST PIERRE des CORPS Decour		
ST PIERRE des CORPS Néruda		
ST PIERRE des CORPS Stalingrad		
TOURS Commynes		
TOURS Corneille		
TOURS Paul-Louis Courier	Lycée Descartes	Lycée Choiseul
NEUILLÉ PONT PIERRE du Parc *		
NEUVY LE ROI Racan *	Lycée Descartes	Lycées P. L. Courier Lycée Balzac
TOURS A. France		
TOURS Michelet		
St CYR sur LOIRE Bergson	Lycée Choiseul	Lycée Vaucanson
CHÂTEAU la VALLIERE du Bellay		
St CYR sur LOIRE La Béchellerie		
SAVIGNÉ sur LATHAN de Fontenelle		
TOURS La Bruyère		
TOURS Montaigne		
VOUVRAY Huet	Lycée Vaucanson	Lycée Choiseul
TOURS Ronsard		
TOURS Vinci		
BALLAN MIRÉ Cassin	Lycée Jean Monnet	Lycée Grandmont
JOUÉ LES TOURS Arche du Lude		
JOUÉ LES TOURS Beaulieu		
JOUÉ LES TOURS La Rabière		
JOUÉ les TOURS Vallée violette		
MONTBAZON Camus		
MONTS Val de l'Indre		
ESVRES SUR INDRE Brassens	Lycée Grandmont	Lycée Jean Monnet
SAINT AVERTIN Romains		
TOURS Rameau		

* Particularité : Double secteur Choiseul / Descartes pour les communes sectorisées vers le collège

** Les communes de Nouzilly, Monthodon, Les Hermites et Saint-Laurent-en-Gâtines sont sectorisées sur le lycée Vaucanson

*** La commune de Villandry est sectorisée sur le lycée Grandmont

Sectorisation LEGT Secteur élargi - Rentrée 2026 - Enseignements artistiques et technologiques

Enseignement optionnel dérogatoire	Etablissement de secteur élargi pour EO et LCA ↓	Etablissements de secteur d'origine (par commodité seuls les secteurs des lycées sont indiqués)									
		Lycée L. de Vinci Amboise	Lycée Rabelais Chinon	Lycée Planiol Loches	Lycée Balzac Tours	Lycée P.L. Courrier Tours	Lycée Descartes Tours	Lycée Choiseul Tours	Lycée Vaucanson Tours	Lycée J.Monnet JLT	Lycée Grandmont Tours
Arts plastiques	Grandmont - Tours	X	X	X						X	X
	Descartes - Tours				X	X	X	X	X		
Cinéma audio-visuel	Rabelais - Chinon	X	X					X	X	X	X
	Balzac - Tours	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Musique	P.L. Courier - Tours	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Histoire des arts	Grandmont - Tours		X	X		X				X	X
	Choiseul - Tours	X			X		X	X	X		
Théâtre	Vaucanson - Tours				X		X	X	X		
	Grandmont - Tours	X	X	X		X				X	X
Biotechnologie	Grandmont - Tours	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sc du Labo	Grandmont - Tours	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Création et Culture design	Choiseul - Tours	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Enseignements Langues et Cultures de l'Antiquité

Latin	Vinci – Amboise	X									
	Rabelais - Chinon		X								
	Planiol – Loches			X							
	Balzac - Tours				X						
	P.L. Courier - Tours					X		X	X		
	Descartes - Tours						X				
	J. Monnet - JLT									X	X
Grec	Vinci - Amboise	X									
	Rabelais - Chinon		X								
	Balzac - Tours			X	X					X	X
	Descartes - Tours					X	X	X	X		